

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 19 DECEMBRE 2019**

**DELIBERATION N°2019.00533**

**TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE RESEAU SECS DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA VALETTE - REPUBLIQUE SUR LA COMMUNE DE SAINT-CHAMOND – ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIEL – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 03 AVRIL 2019**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 12 décembre 2019

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 70

Nombre de pouvoirs : 18

Nombre de voix : 88

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Eric BARGAIN, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Lionel BOUCHER, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Viviane COGNASSE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Charles DALLARA, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND, M. Marc FAURE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON, M. André FRIEDENBERG, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Stéphanie MOREAU, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, M. Jean-Marc SARDAT, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Enzo VIVIANI

**Pouvoirs :**

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,

Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION donne pouvoir à Mme Siham LABICH,

Le 20 décembre 2019

VIA DOTELEC - iXBus

00 02-042-24620770-20191219-0201905530

DATE: 07AF-PHOMAGE : 20 décembre 2019

M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,  
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,  
M. Pierre FAYOL NOIRETERRE donne pouvoir à M. André FRIEDENBERG,  
M. Christian FAYOLLE donne pouvoir à M. Marc ROSIER,  
Mme Nicole FOREST donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,  
M. Luc FRANCOIS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,  
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,  
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,  
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO,  
Mme Corinne L'HARMET-ODIN donne pouvoir à M. Lionel BOUCHER,  
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,  
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT,  
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Charles DALLARA,  
M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à M. Yves PARTRAT

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Henri BOUTHEON, M. Paul CELLE, M. Marc CHAVANNE, M. Gabriel DE PEYRECAVE,  
M. Gilles ESTABLE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY,  
Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA,  
M. Pascal MAJONCHI, Mme Pascale MARRON, M. Yves MORAND,  
Mme Djida OUCHAOUA, M. Marc PETIT, Mme Christiane RIVIERE,  
Mme Monique ROVERA, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON,  
M. Gérard TARDY, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Alain VERCHERAND

**Secrétaire de Séance :**

M. Marc CHASSAUBENE

**DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 19 DECEMBRE 2019**

**TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE RESEAUX SECS DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA VALETTE - REPUBLIQUE SUR LA COMMUNE DE SAINT-CHAMOND – ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIEL – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 03 AVRIL 2019**

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son Comité et son Bureau, le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Saint-Etienne Métropole au titre de ses compétences Energie et Télécommunication et adhérent au SIEL souhaite confier au SIEL la maîtrise d'ouvrage des travaux de dissimulation de la basse tension souterraine ainsi que de réseaux Télécom place de la Valette-République sur la commune de Saint-Chamond.

Le SIEL perçoit, en lieu et place de Saint-Etienne Métropole toutes les subventions émanant des différents financeurs.

En date du 03 avril 2019, Saint-Etienne Métropole avait délibéré sur un projet initial. Ce projet a été modifié afin de tenir compte de la nécessité d'extension et d'adaptation du périmètre des travaux. Ces travaux supplémentaires entraînent une augmentation du fonds de concours au SIEL. Ainsi, il est proposé d'annuler la délibération du 03 avril 2019 et de la remplacer.

Le financement du nouveau projet se définit comme suit :

Coût du projet modifié :

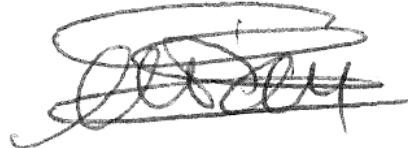
| Détail  | Montant HT des travaux | Participation SEM |
|---|------------------------|-------------------|
| Câblage Orange avenue de la paix                  | 4 300 €                | 4 300 €           |
| Dissimulation Place de la république – La Valette | 164 500 €              | 164 500 €         |
| GC Telecom  | 6 888 €                | 6 888 €           |
| <b>Total</b>                                      | <b>186 188 €</b>       | <b>175 688 €</b>  |

**Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :**

- **approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de Saint-Etienne Métropole, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté et actualisé au regard de l'index INSEE TP12 relatif aux travaux d'électrification avec fournitures ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes les pièces à intervenir ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au budget Voirie, chapitre 204 – article 204182.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU